

le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

http://ourworld.compuserve.com/homepages/Le_Republicain_du_Coin/

Editorial

Le gouvernement de Lionel Jospin est en place depuis un peu plus d'un an. Le Premier ministre n'a pas souhaité célébrer l'anniversaire de son arrivée à Matignon, laissant aux citoyens et aux commentateurs le soin de tirer le premier bilan de son action.

La tâche d'un gouvernement est de gérer au mieux les intérêts du pays. Après l'échec des économies planifiées, il demeure aujourd'hui deux conceptions :

- celle des adeptes de l'ultra-libéralisme, qui estiment que l'Etat doit se désengager de toute intervention sur l'économie et se limiter à exercer des responsabilités régaliennes (défense, police, justice);
- celle des partisans d'une économie mixte, qui considèrent que l'Etat doit intervenir pour encadrer les forces du marché afin d'assurer une répartition plus équitable des richesses et de préserver la cohésion sociale de la nation.

Nous soutenons la seconde option qui donne aux élus issus du suffrage universel la responsabilité de répondre aux attentes économiques et sociales des citoyens. C'est aussi le choix du gouvernement actuel.

Lionel Jospin surprend les tenants de la «pensée unique». Ferme dans ses orientations, il est pragmatique dans le choix des solutions qui concourent à la réalisation des objectifs qu'il avait proposés aux électeurs en 1997. Cela place ses adversaires dans l'embarras et déconcerte, parfois, certains de ses partisans qui confondent la fin et les moyens.

Les premiers résultats du gouvernement sont encourageants :

- la France a été qualifiée sans difficulté pour rentrer dans l'Union monétaire européenne (rappelez-vous

que c'était par crainte de l'impopularité d'une nouvelle «purge» que le Président de la République avait avancé la date des élections);

- peu de crédit avait été porté à la résolution sur l'emploi que le Premier ministre avait fait adopter par le Conseil européen d'Amsterdam quelques jours après sa prise de fonction. Cette préoccupation est aujourd'hui le thème majeur de toutes les rencontres de chefs d'Etat et de gouvernement;

- grâce à la confiance qu'il a restaurée, la croissance est revenue en France et le chômage commence à baisser.

Le travail qui reste à faire est crucial. Il s'agit de :

- répondre aux situations les plus extrêmes d'exclusion. La dissolution de l'Assemblée nationale a malheureusement retardé l'adoption de mesures urgentes;

- réduire le chômage en favorisant la création d'emplois durables (pas seulement par la réduction du temps de travail, mais aussi pas des mesures encourageant la formation, l'innovation et l'esprit d'entreprise);

- réconcilier les citoyens avec la politique. A cet égard, les orientations arrêtées pour assurer l'indépendance de la justice et rénover les pratiques politiques (parité hommes/femmes, limitation du cumul des mandats, etc.) vont dans le bon sens.

L'Adfe souhaite que le gouvernement se préoccupe davantage des Français établis à l'étranger. Elle constate, avec regret, qu'ils sont trop souvent oubliés lors de débats qui les concernent aussi. Mais n'est-ce pas de notre faute ? Trop de compatriotes oublient d'exercer leur devoir électoral et de rappeler aux autorités politiques qu'il existe plus d'un million de citoyens français qui vivent à l'étranger.

Billet d'humeur

La connaissance pour tous, l'accès à l'université, aux grandes écoles pour tous, filles ou fils de bourgeois, filles ou fils de banlieue ; paroles, paroles, paroles ...

«La situation est aujourd'hui telle qu'il devient pratiquement impossible à un enfant scolarisé en primaire dans une banlieue défavorisée d'accéder à une très grande école. Si une telle évolution se poursuivait, de nombreux groupes sociaux n'auraient plus la moindre chance d'être un jour représentés dans les élites économiques et administratives. Les conséquences pour l'unité nationale seraient catastrophiques».

Ce constat sans appel est extrait du rapport *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur* de Jacques Attali.

Vers quelle société voulons-nous aller, vers celle d'un plus grand partage ou vers celle réservée à une élite ? Sommes-nous revenus à la case départ, celle d'avant cette école laïque et républicaine qui permet aux enfants d'ouvriers d'avoir accès aux grandes écoles et à l'université et, pour quelques-uns, aux plus hauts postes de l'Etat ? Ces enfants et adolescents de banlieue (de France) font partie intégrante de la nation; ils représentent aussi les futurs citoyens qui feront la France de demain.

Un travail en amont est urgent et Jacques Attali suggère qu'avant la mise en place «d'un plan social de l'étudiant», nous réfléchissions à un «plan social de l'élève».

Ce constat n'est pas propre à la France. Au Grand-Duché de Luxembourg le taux d'échec scolaire s'élève à 53%. Ici aussi il y a urgence !

A. P.

Le texte intégral du rapport Attali est disponible sur Internet à l'adresse suivante: <http://www.education.gouv.fr/forum/attali.htm>



RdC

Projet de réforme du scrutin pour l'élection du Parlement européen

Le 10 juin dernier, le Conseil des ministres a décidé de présenter un projet de loi réformant, en France, le mode d'élection des députés européens. Ce projet sera examiné prochainement par l'Assemblée nationale et le Sénat qui auront la possibilité de l'amender. Le nouveau mode de scrutin devrait entrer en vigueur lors des prochaines élections européennes qui auront lieu en juin 1999.

L'objectif de la réforme est de rapprocher les députés européens des citoyens.

Actuellement, le territoire français (y compris les centres de vote à l'étranger) constitue une circonscription unique pour l'élection à la proportionnelle des députés au Parlement européen. Ce mode de scrutin a l'avantage d'exprimer toute la palette des sensibilités politiques qui existent dans le pays. Il présente l'inconvénient de distendre les liens entre le député européen et ses électeurs. Comme le souligne l'exposé des motifs du projet de loi, «si la représentation équitable du corps électoral dans sa diversité politique se trouve assurée, les élus ne peuvent échapper à l'anonymat des listes nationales et ne sont donc pas clairement identifiés par leurs électeurs». Bref, le candidat ou l'élu qui sollicite le renouvellement de son mandat n'ont pas de compte à rendre à leurs électeurs. Ils ne sont pas en mesure de le faire en raison de la dimension de leur circonscription.

Les dérives de ce mode de scrutin sont connues :

- Les partis politiques sont incités à présenter en «tête de liste» des personnalités politiques dont la notoriété attire les suffrages. Mais il est rare que ces personnalités siègent au Parlement européen. Il est impossible de cumuler des responsabilités politiques nationales importantes et d'exercer pleinement un mandat de député européen. Le plus souvent, elles démissionnent

après leur élection. Elles sont alors remplacées, selon leur ordre, par les candidats qui suivent le dernier élu de leur liste.

- D'excellents députés qui ont fait, dans l'anonymat, un travail remarquable à Strasbourg peuvent être sacrifiés par leur Parti lorsqu'il faut placer une personnalité politique qui a quitté le gouvernement ou perdu un mandat parlementaire en France.
- Les élus au Parlement européen qui représentent les citoyens de l'Union établis en France ont donc intérêt à se soucier davantage de leur popularité à l'intérieur de leur Parti que des affaires européennes pour être réélus.

Le projet de réforme du gouvernement propose la création de huit grandes circonscriptions régionales à l'intérieur desquelles les députés européens seront toujours élus au scrutin proportionnel. Apparemment, il change peu de choses. En réalité les règles du jeu seront profondément modifiées. Ceci explique les réticences de certaines formations politiques, y compris au sein de la majorité «plurielle» :

- Les états-majors des partis n'auront plus les mains totalement libres dans la composition des listes. Ils devront tenir compte de la popularité des candidats dans les circonscriptions régionales.
- Les candidats et élus ne seront plus anonymes. Ils devront faire personnellement la preuve de leurs mérites auprès des électeurs de leur région.
- Les élus au Parlement européen seront conduits à mieux défendre les intérêts des ressortissants de l'Union établis dans leur région.

Le Républicain du Coin soutient cette réforme. Il est cependant préoccupé de ses conséquences pratiques pour l'expression des suffrages des Français établis à l'étranger.

L'exposé des motifs du projet de loi exprime l'intention suivante :

«Le territoire de la République ne constituant plus désormais une circonscription électorale unique, il devient impossible que les Français de l'étranger inscrits sur une liste de centre de vote exercent leur droit de suffrage dans les centres ouverts à cet

effet dans les ambassades et les consulats (...). A l'avenir, les intéressés voteront donc dans leur commune d'inscription en France, personnellement ou par procuration, comme ils le font par exemple à l'occasion des élections législatives.»

Les Français établis à l'étranger ont effectivement la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale d'une commune de France avec laquelle ils ont gardé une attache (cf. le n° 4 du RdC). Les compatriotes établis sur le territoire de l'Union européenne peuvent également opter pour l'inscription sur les listes électorales de leur pays d'accueil pour l'élection du Parlement européen.

Mais :

- certains compatriotes établis à l'étranger depuis plusieurs générations n'ont plus de commune d'attache en France,
- ceux qui peuvent s'inscrire dans une commune de France ne connaissent pas nécessairement une personne de confiance à qui donner procuration,
- ils n'ont pas toujours la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de leur pays d'accueil dans l'Union européenne, notamment au Luxembourg où la révision de la liste électorale pour l'élection de 1999 est déjà close.

Le Conseil Supérieur des Français à l'Etranger a exprimé le voeu qu'une circonscription spéciale soit créée pour les Français inscrits sur les listes des centres de vote à l'étranger.

Cette revendication, motivée par de bonnes intentions, n'est pas soutenable :

- trop peu de compatriotes établis à l'étranger manifestent leur désir d'exercer leur devoir électoral. Ils ne sont qu'environ 250.000 à être inscrits sur les listes des centres de vote alors que chacune des circonscriptions qu'il est prévu de créer en France comptera, en moyenne, 8 millions d'électeurs.
- La démocratie exige que les élus des différentes circonscriptions représentent plus ou moins le même nombre de citoyens.

Il est impossible, dans ces conditions, de justifier la création d'une circonscription spéciale pour les Français établis à l'étranger.



La seule solution qui pourrait être envisagée serait de rattacher les centres de vote à l'étranger à l'une des grandes circonscriptions régionales, par exemple celle où se trouvent nos ministères de tutelle ou celle où se trouvent les administrations qui gèrent nos dossiers.

Si vous partagez cette opinion, faites-le savoir à votre sénateur ou à votre député préféré.

Serge Lustac

Voyager en Europe

Depuis le 1er janvier 1993, il n'y a plus de contrôles douaniers ni fiscaux pour les bagages et les marchandises lors du passage aux frontières intérieures de l'Union européenne. Vous pouvez désormais acheter dans un autre Etat membre toutes sortes de produits et d'appareils électroménagers, chaînes hi-fi, téléviseurs, etc., et les ramener chez vous sans avoir à les déclarer à la frontière.

Lors de ces achats dans un autre Etat membre, vous payerez la TVA comme n'importe quel citoyen de ce pays et vous n'aurez bien entendu plus à la payer une seconde fois dans votre pays.

Un régime spécial a cependant été prévu pour les achats de voitures particulières. Pour tout achat d'une voiture qui aura roulé moins de 6.000 km ou qui aura été livrée moins de six mois après sa première mise en circulation, vous devrez acquitter la TVA dans l'Etat membre de votre résidence, là où le véhicule sera immatriculé. Ceci vaut également pour les avions (moins de 40 heures de vol) et les bateaux (moins de 100 heures de navigation).

Attention !

Pour les territoires suivants à l'intérieur de l'Union européenne, les dispositions concernant la TVA et les accises ne s'appliquent pas : Ile d'Helgoland et territoire de Büsingen (Allemagne); Iles Canaries et territoires de Ceuta et Melilla (Espagne); territoire du Mont Athos (Grèce); départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane (France); territoires de Livigno, de Campione d'Italia et eaux italiennes du lac de Lugano (Italie);

territoire de Gibraltar (Royaume-Uni); Iles Aaland (Finlande).

Pour ces territoires s'appliquent les limites quantitatives et en valeur en vigueur pour les pays tiers.

Qu'en est-il des cigarettes et des spiritueux ?

Pour les cigarettes et les alcools, les limites quantitatives sont abolies. Les Etats membres se réservent néanmoins le droit de vérifier que les produits circulant sur leur territoire sont seulement destinés à un usage personnel et non à être revendus.

Pour ce faire, les niveaux indicatifs ci-après peuvent être considérés comme un élément de preuve permettant à vos autorités de juger que vos achats sont bien destinés à vos besoins personnels:

- 800 cigarettes
- 400 cigarillos
- 200 cigares
- 1 kg de tabac
- 10 litres d'alcool (+22°)
- 20 litres d'apéritif
- 90 litres de vin dont 60 litres de vin mousseux (respectivement 45 et 30 litres en Irlande)
- 110 litres de bière (55 litres en Irlande)

Même si vous transportez des quantités supérieures de ces produits, vous ne devrez rien acquitter dans l'Etat membre où vous résidez s'il est prouvé qu'elles sont destinées à vos besoins personnels (par exemple en cas de mariage ou de fête de famille).

L'instauration de ces nouvelles règles est reportée au Danemark, en Finlande et en Suède.

Pour ceux qui se déplacent au Danemark et pour les résidents danois ayant séjourné plus de 24 heures dans un autre pays, il faudra, jusqu'au 31 décembre 2003, se limiter aux franchises suivantes : 300 cigarettes ou 150 cigarillos ou 400 g de tabac à fumer, et 1,5 litre de boissons spiritueuses.

Finlande et Suède : pour ceux qui se déplacent en Finlande, il faudra jusqu'au 31 décembre 2003, et pour ceux qui se déplacent en Suède jusqu'au 30 juin 2000, se limiter aux franchises suivantes : 300 cigarettes ou 150 cigarillos ou 75 cigares ou 400 g de tabac à fumer; 1 litre de spiritueux ou (Suède)/et (Finlande) 3 litres de produits intermédiaires (par exemple sherry) et vins mousseux; 5 litres de vins tranquilles; 15 litres de bières.

Achats hors taxes et dans les pays tiers

Dans les aéroports, les avions, les ferry-boats, et dans l'enceinte de l'un des deux terminaux d'accès au tunnel sous la Manche, les ventes hors taxes restent encore possibles jusqu'au 30 juin 1999 pour les voyageurs se rendant d'un Etat membre à l'autre. Ces ventes sont autorisées dans les limites suivantes :

- 200 cigarettes ou
- 100 cigarillos ou
- 50 cigares ou
- 250 grammes de tabac à fumer
- 1 litre de spiritueux (+22°) ou
- 2 litres de produits intermédiaires et de vin mousseux
- 2 litres de vin tranquille
- 50 grammes de parfum
- 0,25 litre d'eau de toilette

Limite en valeur de 90 écus pour l'achat d'autres articles.

Attention : les voyageurs âgés de moins de 17 ans ne bénéficient pas des franchises tabac, vin et alcool.

Les mêmes limites quantitatives s'appliquent si vous revenez d'un pays tiers. La limite en valeur est par contre de 175 écus (la valeur d'une marchandise ne peut pas être fractionnée). Dans la plupart des Etats membres, la limite en valeur est réduite jusqu'à 90 écus pour les voyageurs de moins de 15 ans.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la brochure éditée par la Commission européenne "Voyagez en Europe" N° catalogue: PD-12-98-578-FR-C (Office des publications officielles des Communautés européennes L-2985 Luxembourg).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADFE

Mercredi 8 juillet à 20 heures
26 rue de Gasperich
(siège du CLAE)
Luxembourg-Gasperich.

Les lecteurs du Republicain du Coin qui souhaitent prendre contact avec la rédaction et rencontrer les membres de l'association sont les bienvenus.

Le Républicain gourmand

“Une noix, qu’il y a-t-il à l’intérieur d’une noix ?”

On connaît la chanson. En particulier, les cinéphiles à la page.

Mais une pivoine, qu’il y a-t-il à l’intérieur d’une pivoine? Plein de choses, et, depuis peu, le plus ravissant des restaurants à Luxembourg.

Je vous entends déjà, indécrottables incrédules ! Non, je n’ai pas fumé la moquette! J’ai bel et bien déjeuné et dîné (avec des banquiers - gens peu suspects de délire poétique galopant) dans une délicieuse pivoine, celle de la salle du 2ème étage du “Iwwert de Steiler”.

Ce restaurant, situé dans le prolongement -vertical- de l’ “Ennert de Steiler” (cf. le numéro 4 de ce Républicain de l’automne dernier), comporte donc une pièce sur deux niveaux dont le charme et la chaude ambiance vous séduiront au premier instant (sauf si vous ne concevez pas d’art possible en dehors du style mussolinien et du réalisme soviétique, ce que je ne puis envisager).

Les murs, couleur pivoine (nous y voilà), les tables dressées dans leurs jupes damassées vieil or, les miroirs et les tableaux, les bouquets, judicieusement choisis et agencés par la radieuse Caroline, l’associée de Marc (cf. le cf. précédent) et d’Alain, vous font immédiatement



Pour recevoir gratuitement le Républicain du Coin renvoyez le coupon ci-dessous à l’Adfe
BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.

ressentir, ce qui se vérifiera, que vous entrez dans un lieu privilégié, préservé, où vous serez “chouchoutés” comme vous le sourit l’accueillante Laetitia. Cédric et Eric veillent également au grain.

Pour y parvenir, passez par le “Ennert” ou par l’entrée de la rue de l’Eau.

Dans le premier cas, vous pénétrerez dans une autre salle fort sympathique, débouchant sur une terrasse déjà évoquée (cf. le cf.).

Vous n’êtes pas au bout de vos bonnes surprises: au 3ème étage s’offre aussi à vous une autre pièce, plus intime, moins baroque, très lumineuse celle-là, décorée avec la même sureté de goût dans un style provençal épuré.

Côté cuisine, l’habit vaut le moine. La congrégation est en effet composée du révérend William (ancien du “Saint-Michel”, en passant par “La Lorraine” dont il fut le chef), de Régis (des “Caves gourmandes”), de Ghislain et de Manu. Elle vous concocte une cuisine (devenue) classique dont vous vous régalez avec, par exemple les tartare de saumon, foie gras de canard au naturel, salade de homard (et pas un manchot celui-là!); rougets, bar et sandre dans des préparations plus printanières les unes que les autres; pigeon en cocotte, jarret de veau caramélisé, magret de canard au gingembre, filet d’agneau croustillant au pistou (basilic pour nos compatriotes du nord de la Loire). Pour les desserts, je laisse fantasmer les gourmands: ils sont on ne peut plus appétissants. La carte des vins mérite aussi de plus amples commentaires, mais mon rédacteur en chef ne m’accorde plus une seule ligne.

A une autre fois, donc, et rendez-vous là où vous savez :

“Iwwert de Steiler”,

2, rue de la Loge

Luxembourg

☎ 46 08 42

Fermé le samedi à midi et le dimanche.

Pee-Wee

L’agenda du coin

EXPOSITIONS

Manifesta 2, du 28 juin au 11 octobre, Biennale européenne d’art contemporain, au Casino de Luxembourg et dans divers lieux de la ville.

Art in Beaufort, du 24 juillet au 2 août. Tout le village et son château féodal se transforment en une immense galerie d’art.

Le Marsupilami, du 30 juin au 30 août, au Musée d’histoire naturelle, 25 rue Münster à Luxembourg.

THEATRE

Palace II, un cabaret d’après des textes de Topor, Ribes et Wolinski, les 2, 3, 9, 10, 14, 15, 16, 21, 22, 23 juillet, au T.O.L, 143 route de Thionville à Luxembourg, ☎ 49 31 66

CARNAVAL DES CULTURES

Le 11 juillet, musiciens, artistes de rue et comédiens défilent et animent les rues de la ville de Luxembourg. Départ du défilé place de la Gare à 15 heures. Nuit blanche de toutes les couleurs à partir de 20 heures place Guillaume.

MUSIQUE

Jazz rallye, le 18 juillet, dans les faubourgs du Grund et de Clausen.

Rock am Kischpelt, le 1er août à Wilwerwiltz.

Concert d’orgues de Gilles Harlé le 9 août à 17 h à l’église des trinitaires de Vianden.

LIVRES

Festival de la BD, les 18 et 19 juillet à Contern.

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.

Le Républicain du Coin, n°7

Publication trimestrielle éditée par l’Adfe. **Ont participé à ce numéro :** Bernard Cassaignau, Annie et Serge Lustac, Anita Petersheim et Henri-Pierre Saunier.

Imprimerie Polyprint

44, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

P/S.324

